

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 26 JUIN 2024

SECRETARIAT GÉNÉRAL

Point 1 - Présentation du rapport d'activités de l'exercice 2023

1. Exposé du dossier

L'année 2023 enregistre de manière plus significative les événements exceptionnels qui ont marqué l'année 2022, en particulier en raison de la forte inflation, des multiples indexations de salaires intervenus en 2022 et 2023 et de l'explosion des coûts énergétiques et des prix des fournitures et travaux. Et ce sans pouvoir procéder à des ajustements de recettes générés par la coût-vérité de l'eau, les honoraires et les cotisations statutaires. Le budget 2023 a donc été annoncé avec un important déficit. Ce déficit faisait cependant suite à d'importants résultats positifs sur les trois dernières années. Ce résultat positif cumulé des années antérieures permettra cependant fort heureusement d'amortir les conséquences d'un déficit prévisible et de chercher un nouvel équilibre pour nos activités.

Durant l'année 2023, d'importantes négociations ont été menées dans le cadre de la négociation du nouveau Contrat de service unique pour ce qui concerne les activités d'assainissement des eaux usées. Négociations complexes et cruciales pour le financement de ce secteur par la SPGE. Ces négociations ont abouti en toute fin d'année avec la signature du nouveau CSU (Contrat cadre et contrat d'application) assorti bien entendu d'un ensemble d'engagements mais aussi d'enveloppes fixes de financement pour le personnel d'exploitation, pour les frais généraux résultant de ce domaine d'activité. Ces enveloppes ont été âprement négociées et ont permis d'aboutir à un équilibre et à un complément de financement par la SPGE des frais généraux générés par l'activité d'assainissement. Ce résultat ne sera cependant perceptible qu'en 2024, année de mise en oeuvre de ce nouveau mécanisme de financement. Il convient de souligner que le complément de financement des frais généraux par la SPGE est significatif. D'autre part, des mécanismes spécifiques de financement des activités de cadastre des réseaux, de gestion intégrée des égouts et des enveloppes importantes ont été prévues pour les DIHEC tandis que les honoraires pro mérités pour les études et la gestion des chantiers d'investissements ont été revus.

L'activité des bureaux d'études aura été très significative, tant du côté du service aux affiliés que du côté de l'assainissement. Permettant ainsi de générer un chiffre d'affaires plus important que les prévisions budgétaires, atteignant plus de 7 Millions EUR

Le laboratoire, malgré les importantes difficultés rencontrées, a lui aussi légèrement amélioré son résultat par rapport aux prévisions, avec un chiffre d'affaires d'un peu plus d'1.6 M€. Les résultats de l'activité d'épuration sont à la hauteur des prévisions.

Au niveau de la distribution d'eau, l'année 2023 aura permis la finalisation de l'adduction d'eau vers Beauraing mais aura aussi été impactée par la crise des PFAS, fort heureusement très bien gérée. L'indexation des salaires, l'augmentation des prix et des coûts énergétiques impacte malheureusement négativement le résultat de la Distribution d'eau comme cela a été annoncé. Néanmoins, le résultat de la Distribution est encore positif.

A la clôture des comptes, l'exercice 2023 se termine finalement sur un résultat bien plus positif par rapport aux prévisions datant de septembre 2023 et aux prévisions du Plan financier 23-25 datant de fin 2022

puisque les comptes se clôturent non par un résultat négatif annoncé de plus d'un million EUR mais avec un résultat positif de 584.858,22€.

Ce résultat positif est une bonne nouvelle même si les prévisions pour les prochaines années restent négatives actuellement. Fort heureusement, les résultats positifs des années antérieures et de l'année 2023 seront précieux pour faire face aux difficultés à venir. Il convient donc d'être vigilant et de prendre les mesures nécessaires pour rétablir un équilibre global à moyen terme de nos activités. Cela passera notamment par l'introduction d'un dossier d'augmentation du CVD à la hauteur des besoins du secteur de la distribution d'eau, par un ajustement des honoraires et rémunérations des prestations du Bureau d'études SAA, par une décision sur l'évolution des cotisations, par une maîtrise optimale des dépenses et par une optimisation des prestations des différents départements. Le nouveau mode de financement des frais généraux dans le cadre du CSU devrait également aider dans ce contexte.

2. Rétroactes

P.M.

3. Ressources humaines

P.M.

4. Impacts budgétaire et financier

P.M.

MOTIVATION

Vu la loi du 29 juillet 1991 relative à la motivation formelle des actes administratifs ;

Vu les statuts de l'INASEP ;

Vu l'article L1523-15 et suivants du Code De La Démocratie Locale et de la Décentralisation relatif à la compétence du Conseil d'administration ;

Considérant que la Direction générale a apporté toutes les explications et observations nécessaires à la bonne compréhension de ce dossier ;

Vu la décision du Conseil d'administration du 24/04/24 approuvant l'ordre du jour et le rapport d'activités de l'exercice 2023 ;

PROPOSITION DE DÉCISION

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale décide à l'unanimité :

Article 1. D'approuver le rapport d'activités de l'exercice 2023.

Article 2. De charger la Direction de l'exécution de la présente décision.